

Pour le général Lafourcade, l'armée française a fait son devoir au Rwanda

Par La rédaction de Mondafrique - 17 septembre 2026



Des soldats français de l'Opération Turquoise au Rwanda, en 1994. (Capture d'écran / © TV5 Monde)

En écartant définitivement les accusations de complicité visant l'armée française dans les massacres de Bisesero, pendant le génocide des Tutsi au Rwanda, la justice clôt le volet pénal de l'affaire. Le général Jean-Claude Lafourcade, qui commandait l'opération Turquoise en 1994, salue une décision « historique ».



Le général Jean-Claude Lafourcade lors de l'opération Turquoise. © DR

Après plus de vingt ans de procédure autour du rôle controversé des militaires français de l'opération Turquoise au Rwanda, les conclusions de la Cour de cassation, rendues le 9 septembre dernier, sont très claires : « Lors des événements de Bisesero, les forces militaires françaises déployées au Rwanda ne se sont pas rendues complices par abstention de crimes de génocide et de crimes contre l'humanité commis sur des civils



tutsis ». Le général Jean-Claude Lafourcade, qui commandait l'opération Turquoise en 1994, revient sur les accusations portées contre lui et ses hommes, les conditions de leur intervention et la longue bataille judiciaire qui a suivi.

Leslie Varenne : Le 9 septembre dernier, après vingt et un ans de procédure, la justice française vous a donné définitivement raison. Que ressentez-vous ? Du soulagement, le sentiment d'avoir été enfin entendu ?

Jean-Claude Lafourcade : C'est une décision historique, je suis très content pour plusieurs raisons. La première et la plus importante, c'est que cette décision restera désormais inscrite dans l'histoire de notre pays et qu'il n'y aura plus aucune ambiguïté sur l'action des soldats français au Rwanda. Je ne voulais pas que cette affaire reste sans réponse et que, demain, il soit écrit dans les livres d'histoire que les soldats français ont été complices du génocide au Rwanda. Ce n'était pas acceptable. Aujourd'hui, je suis très satisfait : la décision est définitive.

Je suis également ravi pour l'honneur de mes soldats, qui attendaient qu'on les défende, mais aussi pour leurs familles, qui étaient mal à l'aise face à tout ce qui était dit sur ce que leur mari ou leur fils aurait fait au Rwanda.

Un autre point est essentiel : cette décision fera jurisprudence. Il y a beaucoup d'opérations extérieures. Cela fera réfléchir avant de s'attaquer à l'armée française en racontant n'importe quoi pour des raisons politiques. Parce qu'il ne faut pas se tromper, ce n'était pas l'armée qui était visée, c'était politique.

Comment alors sont arrivées toutes ces accusations contre la France ?

Il y a eu toute une confrontation entre Paris et Kigali autour du rôle de la France au Rwanda. Il y a eu l'enquête du juge Bruguière, qui a mis en cause Paul Kagame dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana. De son côté, Kigali a diligenté une enquête sur le rôle de la France qui a débouché, en 2008, sur le rapport Mucyo. Ce rapport a incriminé les soldats français de l'opération Turquoise ainsi que d'autres responsables français. Survie et d'autres associations avaient déjà engagé leur combat judiciaire. Le rapport Mucyo est venu alimenter les accusations portées contre la France.

La procédure a duré vingt et un ans. Qu'est-ce qui a justifié une telle longueur ?

D'abord, de nombreux documents ont dû être déclassifiés à la demande des parties civiles (FIDH, LICRA, association Survie). Les juges ont eu accès à tous les documents concernant cette opération, y compris ceux classifiés secret-défense ou confidentiel-défense.

Puis nous avons gagné une première fois, il y a eu appel. Nous avons gagné en appel, puis il y a eu cassation. Entre chaque procès, il se passe beaucoup de temps. Pendant toutes ces années, les rumeurs sur l'action des soldats français au Rwanda ont continué à être alimentées.

Au terme de ces vingt et un ans de procédure, qu'est-ce que l'enquête a permis d'établir que l'on ne savait pas au départ ?



L'instruction des juges a été très bien menée. Ils ont très bien compris le problème. En fait, on nous accusait de ne pas être allés sur les collines de Bisesero où il y avait des massacres de Tutsi. Il est vrai que nous n'y sommes pas allés tout de suite, mais il faut rappeler le contexte. Juste avant l'opération Turquoise, l'armée américaine avait subi des pertes en Somalie par faute de commandement. Nous nous sommes dit : attention, nous n'allons pas faire la même erreur.

En arrivant au Rwanda, il y avait une hostilité affirmée de Paul Kagame et même du général Roméo Dallaire (commandant de la Minuar, la mission des Nations unies au Rwanda) contre l'arrivée de la France. Paul Kagame disait : « Si les Français veulent atterrir à Kigali, on tirera sur les avions. » Il l'a dit texto.

Au début de l'opération, nous n'avions que 120 hommes au Rwanda, qui avaient pour mission de faire du renseignement, parce qu'on ne connaissait rien à la situation. Toutes les ONG et même les Nations unies, tout le monde avait foutu le camp du Rwanda. Il n'y avait plus personne. En prime, la couche nuageuse ne permettait pas d'avoir des photos pour savoir où se situaient les massacres.

Les renseignements évoquaient des Tutsi menacés ici ou là, notamment à Bisesero. Il a fallu attendre l'arrivée des moyens de combat nécessaires pour aller plus avant, voir ce qui se passait vraiment à cet endroit-là. Il n'était pas question que j'envoie une patrouille légère à Bisesero et que les soldats se fassent massacrer par le Front patriotique rwandais (FPR) de Paul Kagame. J'ai pleinement assumé le commandement de cette opération et les décisions. On ne pouvait pas prendre des risques pour nos soldats par manque de professionnalisme.

Lorsque les parties civiles disent que vous avez laissé les Tutsi réfugiés à Bisesero sans protection, sur quels éléments se fondent-elles ?

Elles savaient que nous n'avions que 120 hommes. Il y avait des journalistes qui circulaient un peu. Ils disaient : « Pourquoi les patrouilles ne vont-elles pas à Bisesero pour protéger les Tutsi ? » Je vous le répète, nous savions que le FPR de Paul Kagame était dans les collines de l'autre côté. Nous ne savions pas s'il était ou non à Bisesero. Il y avait des coups de mortier qui tombaient un peu partout. Avant d'y aller, nous avons donc attendu d'avoir les moyens de combat nécessaires pour être en sécurité.

Vous n'aviez que 120 soldats sur place ? C'est très peu.

Pour démarrer. À la fin, nous avons réussi à déployer presque 3 000 hommes, avec des automitrailleuses, des avions et tout le matériel. Mais Bisesero, c'était les deux ou trois premiers jours de l'opération. Nous n'avions alors que 120 hommes qui avaient pu être acheminés par avion. Nous ne pouvions pas mener d'action sérieuse en dehors du renseignement. Les gens qui ne connaissent rien disent : « La France et les soldats étaient au Rwanda, donc pourquoi n'y sont-ils pas allés ? » Les gens ne connaissent pas les opérations, ils ne savent pas comment cela se passe. Si j'avais engagé des soldats sans avoir les moyens, j'aurais commis une énorme faute professionnelle.

Dans votre communiqué vous rappelez que La Cour de cassation souligne le « caractère approfondi de l'enquête », en quoi cette formule vous paraît importante ?



Il y a des milliers de pièces au dossier. Les juges ont vu tous les ordres d'opérations. Ils ont eu accès à tout. Je faisais un point tous les jours avec l'amiral Lanxade, qui était à l'époque le chef d'état-major des armées. Ils ont même eu accès à ces échanges. C'est la raison pour laquelle, les parties civiles ont perdu en première instance, en appel et en cassation, elle se base sur des années d'enquête et sur des milliers de documents.

Vous dites également que les soldats français sont désormais réhabilités. Attendez-vous aussi une reconnaissance institutionnelle, notamment une prise de position du ministère des Armées ?

C'est exactement cela. J'attends — et je pense que cela va se faire — que le gouvernement, par l'intermédiaire du ministre des Armées, fasse un communiqué pour saluer cette décision de la Cour. C'est très important. On peut comprendre que, pendant toutes ces années, tant qu'il n'y avait pas de décision de justice définitive, les autorités politiques n'aient pas voulu se prononcer, ne sachant pas quelle serait l'issue de la procédure. Mais maintenant qu'il y a une décision définitive qui réhabilite totalement les soldats français, il faut que les autorités réagissent.

Au cours de ses deux quinquennats, Emmanuel Macron a tissé des liens très étroits avec Paul Kagame. Dans ce contexte, pensez-vous que le Quai d'Orsay puisse saluer cette décision ?

J'ai un avis personnel sur la manière dont Nicolas Sarkozy et Emmanuel Macron se prosternent devant Paul Kagame. Eux, c'est le pouvoir politique. Nous, les soldats, on ne parle pas de politique. Nous sommes aux ordres du président de la République. Mais il n'empêche que c'est d'abord au ministère des Armées de réagir pour saluer cette décision.

Qu'est-ce que cette décision change juridiquement ? Je pense notamment à Jacques Hogard, qui a perdu son procès en diffamation contre Patrick de Saint-Exupéry. Cette décision ne peut pas avoir d'incidence sur des affaires déjà jugées : quand c'est perdu, c'est perdu.

Malheureusement, oui. De ce point de vue, cette décision ne changera pas grand-chose. Je constate que tous ceux qui se sont trompés sur cette affaire de Biseseo ne font pas amende honorable. Ils ne vont pas dire : « Je me suis trompé. » à l'inverse de Jean Lacouture qui, avait soutenus les Khmers rouges, avant de reconnaître quelques mois plus tard dans *Le Monde* qu'il s'était trompé. Moi, je serais très content si tous ceux-là disaient publiquement : « Oui, on s'est trompé sur Biseseo. » Mais je n'y crois guère.

Après la décision, les parties civiles ont déclaré que certaines questions restaient sans réponse. Quelles suites peuvent-elles encore donner à cette affaire ?

Là, elles sont coincées. Après deux appels et une décision de cassation, le dossier a été tourné et retourné dans tous les sens. Tout a été vu. Les parties civiles envisagent de porter l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme. Je ne vois pas ce qu'elles peuvent en attendre. Elles risquent de perdre encore et de dépenser beaucoup d'argent. Je pense qu'elles abandonneront. Est-ce qu'elles vont trouver d'autres angles d'attaque ? Sincèrement, je n'en sais rien. Tout est possible.



Cette décision peut-elle changer les termes du débat sur le rôle de la France au Rwanda ?

Sur le rôle de l'armée française au Rwanda et, plus largement, de la France au Rwanda. On nous accusait d'avoir participé au génocide, d'en avoir été complices et d'avoir commis des crimes contre l'humanité. Désormais, il y a une décision ferme : c'est faux, faux et faux. Mais politiquement, je n'y crois pas. Ce n'est pas pour cela que le président de la République va se fâcher avec Paul Kagame. Peut-être, on ne sait jamais, qu'il pourra avoir une parole pour saluer cette décision et défendre l'honneur de nos soldats. Ce serait très bien.

Peut-elle avoir des répercussions pour le prochain président de la République ?

Peut-être. On verra comment cela va se passer avec le prochain président. À mon avis, ce n'est pas une préoccupation de la campagne actuellement.

Propos recueillis par Leslie Varenne.

La rédaction de Mondafrigue

